

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO, TENUE LE 5^{ème} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2020.

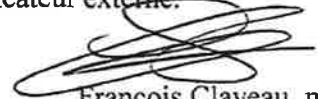
LE MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU
LES CONSEILLÈRES : MME JESSICA TREMBLAY
MME KATIE DESBIENS
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. ÉRIC LACHANCE
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. DOMINIQUE CÔTÉ

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS CLAVEAU

Résolution : 174.10.20**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE**

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément aux nouvelles dispositions légales, je vous donne par les présentes les faits saillants du rapport financier 2019, ainsi que le rapport du vérificateur externe.



François Claveau, maire

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 5 547 785 \$ et que les revenus d'investissements s'élèvent à 1 038 601 \$, générant un revenu total de 6 586 386 \$. Les différentes charges de la Municipalité ont, quant à elle, totalisé la somme de 5 628 492 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 93 853 \$.

CONSIDÉRANT QU' en 2018, la Municipalité a terminé l'exercice avec un surplus non affecté de 267 010 \$ et d'un surplus affecté au développement résidentiel de 367 962 \$;

CONSIDÉRANT QU' en 2019, les sommes de 21 281 \$ constituant la vente des terrains de l'année courante et de 10 023 \$ constituant l'encaissement des créances à long terme ont été transférées au surplus affecté au développement domiciliaire ;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 68 552 \$ (pour les travaux de l'émissaire pluvial de la rue Lajoie et le déplacement de conduite d'aqueduc- Intersection rue Dallaire et rang 6 sud) a été payée à même le surplus affecté au développement domiciliaire ;

CONSIDÉRANT QUE ces transactions donnent un solde dudit surplus (affecté au développement domiciliaire) au 31 décembre 2019 de 330 714 \$;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité possède, au 31 décembre 2019, un surplus accumulé non affecté de 141 853 \$, lequel inclut le déficit de l'exercice.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par le vérificateur externe, Monsieur Sylvain Desmeules, CA, de la firme Mallette S.E.N.C.R.L., en date du 16 septembre 2020. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Bruno.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le Rapport de l'auditeur Indépendant, est d'avis que « *Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Bruno et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.* »

Document lu et déposé à la séance du Conseil du 5 octobre 2020.



François Claveau, Maire

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par Mme la conseillère Katie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du rapport annuel du maire et qu'il soit diffusé sur le site Internet de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Philippe Lusinchi,
Directeur général adjoint et urbaniste



François Claveau,
Maire

Copie certifiée conforme,
Ce mardi, 6 octobre 2020